

## Burundi : grèves mensuelles dans les écoles pour réclamer la justice salariale

Arrib News, 14/01/2014 à 10h30 Source Xinhua Les syndicats des enseignants du primaire et du secondaire ont annoncé mardi que désormais ils vont observer un mouvement d'arrêt de travail de trois jours chaque mois en tenue noire jusqu'à ce que le gouvernement honore ses engagements envers ses fonctionnaires en matière de justice salariale. "Ces syndicats informent l'opinion nationale et internationale qu'à partir de ce mois de janvier, les enseignants vont observer un arrêt de travail de trois jours par mois jusqu'à ce que le gouvernement honore ses engagements de corriger les disparités salariales comme le propose le scénario consensuel de Rumonge", a annoncé Emmanuel Mashandari, président du Syndicat Conseil National du Personnel de l'Enseignement Secondaire (CONAPES).

Il a fait cette annonce au cours d'une conférence de presse animée conjointement ce mardi par ce syndicat, le Syndicat Libre des Enseignants du Burundi (SLEB), le Syndicat des Travailleurs de l'Enseignement au Burundi (STEB) et le Syndicat National du Personnel de l'Enseignement Primaire (SYNAPEP). Ils demandent au gouvernement de programmer dans l'urgence l'analyse et l'adoption du scénario consensuel entre le gouvernement et la partie syndicale signé à Rumonge au sud du pays le 20 mai 2013 et contresigné par ces mêmes parties le 24 mai 2013. Ce scénario a été le résultat d'un long travail d'un consultant sur les corrections salariales qui a abouti à un rapport final de l'impact budgétaire de 52 milliards de Fbu de ces corrections, rapport qui a été validé par la partie gouvernementale et la partie syndicale. C'est ce rapport intitulé "scénario consensuel à présenter au gouvernement pour analyse et adoption", formulé par la ministre de la Fonction publique, Associata Sendazirasa, qui représentait le gouvernement dans tout le processus de corrections salariales, que lesdits syndicats réclament au gouvernement de programmer pour analyse et adoption.